



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°2A-2020-069

PUBLIÉ LE 5 MAI 2020

# Sommaire

## Secrétariat Général

2A-2020-05-05-010 - CABINET- arrêté du 5 mai 2020 relatif aux mesures de police de la circulation applicables sur l'emprise des travaux de réaménagement de la contre allée de la route d'accès à l'aérodrome d'Ajaccio Napoléon Bonaparte (2 pages)

Page 3

Secrétariat Général

2A-2020-05-05-010

CABINET- arrêté du 5 mai 2020 relatif aux mesures de police de la circulation applicables sur l'emprise des travaux de réaménagement de la contre allée de la route d'accès à l'aérodrome d'Ajaccio Napoléon Bonaparte



**Article 3** – La signalisation règlementaire de chantier, conforme à l’instruction interministérielle susvisée, ainsi que la mise en place de panneauage sera assurée par l’entreprise chargée des travaux.

**Article 4** – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** – Le sous-préfet, directeur de cabinet, et le directeur départemental de la police aux frontières de la Corse du sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d’information, inséré dans la presse régionale et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à AJACCIO, le 05 MAI 2020

Pour le préfet,  
le sous-préfet, directeur de cabinet  
  
Guillaume LERICOLAIS

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*